

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Décision n° 25159 du 29 mars 2019 portant ajournement dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2019

NOR : INTJ1909456S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2008 fixant, pour la gendarmerie nationale, la composition du conseil prévu à l'article 12 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2016 fixant les conditions physiques et médicales d'aptitude exigées des personnels militaires de la gendarmerie nationale et des candidats à l'admission en gendarmerie;

Vu la décision n° 13458/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN/SGP du 7 mars 2019 relative à la désignation des membres du conseil d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2019;

Vu l'instruction n° 56000 du 25 juin 2013 relative aux modalités d'admission dans le corps des sous-officiers de carrières autres que les majors des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 39000/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 4 janvier 2018;

Vu la circulaire n° 68030/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN/SGP du 25 septembre 2018 relative aux modalités d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2019;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil chargé des propositions d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale du 28 mars 2019,

Décide:

Article 1^{er}

Les sous-officiers dont le nom figure ci-après sont ajournés de l'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale jusqu'au 31 décembre 2019.

La production, jusqu'à cette date, d'une attestation de réussite au CCPM leur permettra de se voir délivrer une décision d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du CSTAGN.

Spécialité administration et gestion du personnel

Les maréchaux des logis-chef :

Collin Laëtitia	NIGEND : 306 632
Derouard Céline	NIGEND : 204 515
Inama Coralie	NIGEND : 306 651
Kehlhoffner Marie-Gaëlle	NIGEND : 225 078
Leguelinel Céline	NIGEND : 215 694
Theil Mélanie	NIGEND : 241 596

Les maréchaux des logis :

Bidallier Amanda	NIGEND : 313 959
Boisnard Agnès	NIGEND : 240 119

Boulangier Caroline	NIGEND : 354975
Chapelier Cyrielle	NIGEND : 229374
Chapron Elodie	NIGEND : 340462
Chave Jessica	NIGEND : 363347
Cintas Kelly	NIGEND : 227716
Claisse Maéva	NIGEND : 351494
Douvier Valérie	NIGEND : 309964
Fargis Floriane	NIGEND : 306643
Favier Alexia	NIGEND : 247733
Fréminet Sabrina	NIGEND : 302649
Isidore Jérôme	NIGEND : 351400
Jarraud Justine	NIGEND : 300829
Lavenu Céline	NIGEND : 363475
Lopès Anne-Sophie	NIGEND : 237119
Mailhe Audrey	NIGEND : 323209
Mandon Virginie	NIGEND : 244086
Massol Florence	NIGEND : 351460
Muller Valérie	NIGEND : 354659
Nguyen Trong Tiep Prisca	NIGEND : 351439
Oliva Vanessa	NIGEND : 224196
Patou Florence	NIGEND : 302040
Phommatha Sengmany	NIGEND : 216067
Roche Stéphanie	NIGEND : 220709
Roussey Alexandra	NIGEND : 207852
Soudan Marie-Claude	NIGEND : 351405
Thomas Claire	NIGEND : 351397
Trucheur Baptiste	NIGEND : 363472

Spécialité gestion logistique et financière

Les maréchaux des logis-chefes :

El Rhachi Oifae	NIGEND : 199789
Huertas Angélique	NIGEND : 216033
Nourtier Joëlle	NIGEND : 310011
Perez Anaïs	NIGEND : 301205

Les maréchaux des logis :

Briffot Nadège	NIGEND : 342741
Brunner Aurélien	NIGEND : 310049
Chamaison Emilie	NIGEND : 304184
Ducoin Élodie	NIGEND : 220813
Escaillas Eugénie	NIGEND : 205437
Gensou Elodie	NIGEND : 336121
Grussenmeyer Matthieu	NIGEND : 363599
Guidici Matthieu	NIGEND : 343215
Lacaton Pierre-Olivier	NIGEND : 354657
Lison Aurélien	NIGEND : 213682
Machane Danièle	NIGEND : 246193
Ridjali Fouad	NIGEND : 304573
Rouvray Alain	NIGEND : 243790
Touvin Maité	NIGEND : 246204

Spécialité auto-engins blindés

Les maréchaux des logis :

Marcelino Anthony NIGEND : 247 868

Quenouillère Jonathan NIGEND : 228 983

Spécialité affaires immobilières

La maréchale des logis-cheffe :

Bressanelli Aline NIGEND : 221 022

Les maréchaux des logis :

Bourion Jean-Guillaume NIGEND : 363 444

Duflot Guillaume NIGEND : 363 594

Hodiesne Lucie NIGEND : 354 692

Hurez Damien NIGEND : 324 407

Maurice Angélique NIGEND : 363 586

Morin Emilie NIGEND : 243 265

Spécialité armurerie et pyrotechnie

Le maréchal des logis :

Cauliez François-Xavier NIGEND : 213 162

Spécialité restauration collective

La maréchale des logis-cheffe :

Choux Senie NIGEND : 309 957

Le maréchal des logis :

Mariema Frédéric NIGEND : 343 077

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 mars 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA